

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par l'entreprise AXEO pour des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement (pour le compte de la MEL), rue de Santes ;
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Circulation, Stationnement
n° 8.3.416/2021

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

A compter du **lundi 27 septembre 2021** et pour une durée de trois mois, la route sera fermée à la circulation entre l'Allée du Gros Chêne et le 61 rue de Santes.

La base-vie sera installée à l'entrée de l'Allée du Gros Chêne.

L'entrée et la sortie des véhicules (face à la ferme du Frometz) se fera obligatoirement vers Santes.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise.

La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :

L'entreprise AXEO (maxime.laboureur@axeo-tp.com) effectuant les travaux sera chargée de la pose de la signalisation adéquate et prendra toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser le chantier.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,

Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,

Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le lundi 20 septembre 2021



Pour Le Maire
L'Adjoint délégué
Sébastien DEGARDIN